

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Epoxy Starter Base

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Epoxy Starter Base

N° de produit

EP106

Identifiant unique de formulation (UFI)

W8C0-20SM-X00H-CW33

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Epoxy binder

Utilisations déconseillées

Aucune en particulier

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Polyestershoppen BV

Oostbaan 680

2841 ML Moordrecht

Netherlands

+31 85 0220090

Personne à contacter

-

Courriel

info@polyestershoppen.nl

Fiche de données de sécurité rédigée le

2021-06-09

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 2; H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention(s) de danger

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)

Conseil(s) de prudence

Générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Précautions

Éviter de respirer les brouillards / vapeurs. (P261)

Se laver mains soigneusement après manipulation. (P264)

Porter protection des yeux / des gants de protection / vêtements de protection. (P280)

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse. (P302+P352)

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. (P333+P313)

Stockage

-

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

Contient

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

2.3. Autres dangers

Autre étiquetage

EUH205, Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Autre

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	N° CAS: 1675-54-3 N° CE: 216-823-5 REACH: 01-2119456619-26-XXXX N° index: 603-073-00-2	60-80%	Skin Irrit. 2, H315 (SCL: 5.00 %) Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 (SCL: 5.00 %) Aquatic Chronic 2, H411	
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-	N° CAS: 9003-36-5	25-40%	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317	

chloro-2,3-epoxypropane and phenol	N° CE: 500-006-8		Skin Irrit. 2, H315
	REACH: 01-2119454392-40-XXXX		
	N° index:		
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	N° CAS: 68609-97-2	15-25%	Skin Sens. 1, H317 Skin Irrit. 2, H315
	N° CE: 271-846-8		
	REACH: 01-2119485289-22-XXXX		
	N° index: 603-103-00-4		

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

Aucune en particulier

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse.

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30°C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant les considérations relatives à l'élimination

Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage

Adequately ventilated premises

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL

Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
DNEL	0.5 mg/kg bw/day
Voie d'exposition	Oral
Durée	Effets systématiques à court terme - population globale
Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
DNEL	0.0893 mg/kg bw/day
Voie d'exposition	Dermique
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
DNEL	0.75 mg/kg bw/day
Voie d'exposition	Dermique
Durée	Effets systématiques à long terme - travailleurs
Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
DNEL	0.87 mg/m ³
Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
DNEL	4.93 mg/m ³
Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets systématiques à long terme - travailleurs
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
DNEL	6.25 mg/kg bw/day
Voie d'exposition	Oral
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

DNEL	62.5 mg/kg bw/day
Voie d'exposition	Dermique
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
DNEL	104.15 mg/kg bw/day
Voie d'exposition	Dermique
Durée	Effets systématiques à long terme - travailleurs
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
DNEL	8.7 mg/m3
Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets systématiques à long terme - population globale
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
DNEL	29.39 mg/m3
Voie d'exposition	Inhalation
Durée	Effets systématiques à long terme - travailleurs

PNEC

Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
PNEC	0.006 mg/L
Voie d'exposition	Eau douce
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
PNEC	0.001 mg/L
Voie d'exposition	Eau de marines
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
PNEC	0.341 mg/kg
Voie d'exposition	Sédiments en eau douce
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
PNEC	0.034 mg/kg
Voie d'exposition	Sédiment en eau de marines
Durée d'exposition	Unique

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
PNEC	10 mg/L
Voie d'exposition	Installation de traitement des eaux usées
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
PNEC	0.065 mg/kg
Voie d'exposition	Terre
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
PNEC	0.003 mg/L
Voie d'exposition	Eau douce
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
PNEC	0 mg/L
Voie d'exposition	Eau de marines
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
PNEC	0.294 mg/kg
Voie d'exposition	Sédiments en eau douce
Durée d'exposition	
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
PNEC	0.025 mg/L
Voie d'exposition	Emission intermittente
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
PNEC	0.029 mg/kg
Voie d'exposition	Sédiment en eau de marines
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
PNEC	10 mg/L
Voie d'exposition	Installation de traitement des eaux usées
Durée d'exposition	Unique
Produit/composant	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol
PNEC	0.237 mg/kg

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Voie d'exposition	Terre
Durée d'exposition	Unique

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités


Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Situation de travail	Type	Classe	Couleur	Normes
-	Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée	-	-	-


Protection de la peau

Situation de travail	Recommandé	Type/Catégorie	Normes
	Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-




Protection des mains

Situation de travail	Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
	Caoutchouc nitrile	0.4	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388



Protection des yeux

Situation de travail	Type	Normes
	Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Jaune pâle

Odeur

Caractéristique

Seuil olfactif (ppm)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

pH

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité (g/cm³)

1.13787 (20.00 °C)

Viscosité

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Changement d'état

Point de fusion (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Point d'ébullition (°C)

201.00 °C

Pression de vapeur

<2 hPa (20.00 °C)

Densité de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Température de décomposition (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

140.00 °C

Inflammabilité (°C)

230 °C

Inflammation spontanée (°C)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Limite d'explosivité (% v/v)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Propriétés explosives

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Capacités oxydantes

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité

Solubilité dans l'eau

Non soluble

n-octanol/coefficient d'eau

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Aucune en particulier

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
Méthode d'essai	
Espèce	Rat
Voie d'exposition	Oral
Test	DL50
Valeur	15000 mg/kg
Autres informations	
Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
Méthode d'essai	
Espèce	Lapin
Voie d'exposition	Dermique
Test	DL50
Valeur	23000 mg/kg
Autres informations	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Autres informations

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
Méthode d'essai	
Espèce	Poisson
Milieu environnemental	
Durée	96 heures
Test	CL50
Valeur	2 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
Méthode d'essai	
Espèce	Daphnie
Milieu environnemental	
Durée	48 heures
Test	CE50
Valeur	1.8 mg/L
Autres informations	
Produit/composant	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
Méthode d'essai	
Espèce	Algues
Milieu environnemental	
Durée	72 heures
Test	CE50
Valeur	11 mg/L
Autres informations	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques. Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

HP 13 - Sensibilisant

HP 14 - Écotoxique

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2014 relatif aux déchets.

Catalogue Européen de Déchets (CED)

07 02 99 Déchets non spécifiés ailleurs

Étiquetage spécifique

Sans objet

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.4

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

Ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 L pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 kg pour les solides, ne sont soumises à aucune autre disposition de l'ADR/IMDG/IATA à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2, 4.1.1.4 - 4.1.1.8 (ADR, IMDG) / 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1, 5.0.2.8 (IATA)

ADR/RID

N° ONU	Nom et description	Étiquettes	Groupe d'emballage	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels)
3082	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	9	III	3 (-)

IMDG

UN- or ID number	UN proper shipping name	Labels	PG	EmS
3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxyresin)	9	III	F-A, S-F

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2015/830

"MARINE POLLUTANT"

Oui

IATA

UN- or ID number	UN proper shipping name	Labels	PG
3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxyresin)	9	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Demandes de formation spécifique

L'utilisateur du produit doit avoir passé un examen particulier pour travailler avec des produits polyuréthane et époxy.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

E2 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT, quantité seuil (Colonne 2): 100 tonnes / (Colonne 3): 200 tonnes

Autre

Sans objet

Sources

Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail.

Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement.

Règlement (UE) n° 1357/2014 DE LA COMMISSION du 18 décembre 2014 relatif aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accelérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVCB = Substances hydrocarbures complexes

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Homologué par

H.A.B.

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr